

Massacre du code du travail dans le silence général

Le code du travail a été réécrit en quelques heures à l'assemblée nationale entre novembre et décembre 2007.

En 2005, une commission de cinq « rédacteurs » avait été mise en place et il était prévu de publier le nouveau code en mai-juin 2006 si la grande mobilisation « victorieuse » contre le CPE ne l'avait empêché. Au forcing, l'UMP a glissé dans la loi « sur le développement de l'actionnariat salarié » publiée le 30 décembre 2006, un « cavalier parlementaire » l'article 57, renouvelant les délais du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007. Puis le ministre Gérard Larcher a annoncé qu'ils allaient passer avant la présidentielle de mai 2007. Tous les syndicats ont protesté : « ne faites pas de coup de force, pas à marche forcée ! » Mais Larcher, Villepin, Chirac et Sarkozy l'ont imposé quand même, le 7 Mars en conseil des ministres. On a donc pu, dans ce pays, en dépit de l'opposition totale des syndicats, changer le code du travail de fond en comble.

On est, depuis le 1^{er} Octobre dans une zone de non droit : quel code du travail s'applique, l'ancien ou le nouveau ? La partie réglementaire serait prête le 1^{er} janvier 2008, applicable le 1^{er} mars 2008 au plus tard. La partie législative n'entrerait, semble t-il, mais c'est contesté, en vigueur qu'à ce moment là.

Sur le fond, ils n'ont rien simplifié, ils ont complexifié : « plusieurs mois, voire plusieurs années seront sans doute nécessaires pour que ce nouveau code révèle tous ses secrets », a reconnu Christian Redé, l'un des cinq rédacteurs du « comité d'experts ».

Il y avait 271 subdivisions, on en arrive à 1890. Il y avait 1891 articles de loi, il y en a 3652 ! Ils ont déclassé près de 500 lois en décrets modifiables à l'avenir...sans repasser par le parlement. Ils font s'écrouler toutes les jurisprudences, abrogent des articles clés, restructurent le fond théorique et pratique de code du travail. Tout est modifié. Dans les questions d'hygiène, de santé, de sécurité, les obligations des employeurs sont devenues un

élément avec « les obligations des travailleurs » faisant partager les risques et responsabilités avec les salariés, ce qui est un recul décisif d'un siècle !

Certaines catégories de salariés sont externalisées vers d'autres codes : salariés agricoles, assistants maternels, salariés du transport, des mines, de l'éducation, marins, dockers. Les contrats de travail sont de plus en plus précaires avec la permissivité à l'égard du marchandage du prêt de main d'œuvre : intérim et CDD, salariés détachés, pigistes, indépendants, etc. Les moyens de contrôle de l'inspection du travail sont démantelés, ainsi que les obligations d'information de l'employeur (registre, affichage). On a une quasi suppression du droit pénal du travail : plus de sanctions prévues en récidive pour les employeurs. Les prud'hommes sont quasi supprimés, le nombre de délégués baisse. La question de la durée du travail est renvoyée à la partie « salaires ».

L'apprentissage a été chassé de la partie « contrat de travail » pour être renvoyé à la formation professionnelle. Le droit de grève a été introduit dans la partie « négociation collective » alors que c'est un droit constitutionnel non négociable. L'inspection du travail a été renvoyée dans la partie « administration du travail ».

Tous les professionnels (syndicalistes, inspecteurs du travail, juristes, avocats, magistrats...) signent des pétitions, des appels contre ce massacre. Des recours devant le conseil d'état ont été déposés contre cette étrange procédure, alors le gouvernement envisage de passer par l'assemblée nationale plus tôt que prévu, il l'aurait fait mi novembre. Ce n'est pas un classique débat parlementaire, il s'agit de ratifier une ordonnance. On peut encore rétablir ce qui a été supprimé (quelques inspecteurs du travail ont fait un gros travail d'analyses qui a débouché sur environ quatre cents modifications pour réintroduire le droit constant)

L'information contenue dans ce tract émane pour une large part de ces mêmes inspecteurs du travail à qui nous devons de pouvoir vous informer de cette casse des droits élémentaires des salariés.

Le code du travail, c'est le droit le plus intime, le plus quotidien, pour seize millions de salariés du privé, mais aussi le droit le moins connu, le plus contesté, le plus fraudé. C'est la base de l'état de droit dans l'entreprise. C'est le seul qui protège le salarié, trop fragilement, et contribue à fixer le coût de la force de travail de 91% de la population active.

C'est un droit évolutif, élaboré en cent trente ans, avec des hauts et des bas, minutieusement, sous l'impact des luttes sociales et politiques, chaque ligne, chaque article, chaque alinéa représente de la sueur et des larmes, des souffrances et des grèves, des victoires et des échecs, produits de toute l'histoire des mouvements ouvriers et sociaux de notre pays. C'est un texte de notre droit qui ne devrait pas être réécrit. Ce qui est effrayant, c'est le silence général, déterminé, étouffant, sur une telle affaire. Pas de « Une », pas de débat, pas d'explication. Motus et bouche cousue de tous. Il paraît que c'est trop compliqué pour intéresser les travailleurs et la population en général, alors que la vie au travail de seize millions de salariés en dépend et qu'ils savent, souvent instinctivement, ce qui va en résulter pour eux : des conditions de travail dégradées, une souffrance accrue, une protection moindre, des salariés bloqués et des droits syndicaux diminués.

Cette remise en cause du code du travail est l'occasion pour chacune et chacun de réfléchir sur les motivations qui inspirent le gouvernement et le législateur dans sa démarche globale des réformes en cours et à venir.

Pour répondre à des revendications légitimes des travailleurs et de la population en général le gouvernement utilise la stratégie du donnant donnant.

-tu demandes des moyens pour la justice, je te fais la réforme de la carte judiciaire en supprimant les tribunaux de proximité,

-tu veux du pouvoir d'achat, je te paie les jours de RTT non pris et j'en profite pour remettre en cause la durée légale du temps de travail,

-tu veux de l'équité entre les différents régimes de retraite, je supprime certains régimes spéciaux pour mieux, demain, allonger la durée de cotisation de tous,

-tu veux plus de protection de l'environnement, j'instaure une écotaxe sur les voitures neuves et plus de contrôle au moment de l'auto-bilan pour les anciennes ce qui pénalisera celles et ceux qui n'ont pas les moyens de changer de voiture souvent,

Nous pourrions multiplier à l'infini les exemples de réformes en cours et annoncées. Mais une seule doctrine guide le gouvernement et le législateur, c'est celle du libéralisme chère au patronat et à tous ceux qui n'ont qu'une obsession, faire que les riches soient toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres.

Pour inverser cette tendance une seule solution s'offre à nous salariés, syndicalistes, chômeurs, précaires..., s'unir pour globaliser les revendications et faire front ensemble contre cette politique qui sous des apparences de justice sociale n'est en fait qu'une remise en cause des droits élémentaires de chacune et chacun.

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr